

# BOUÉE

INFOS | n° 232



Magazine d'informations municipales  
Mai 2022



Le Port de Rohars  
sous le sable du Sahara  
16 mars 2022

# Sommaire

Infos Municipales.....	2
Histoire locale.....	7
Enfance.....	9
Culture.....	12
Associations.....	13
Infos pratiques.....	16

## Bulletin municipal n° 232

### Mairie de Bouée

2, route du Syl - 44260 BOUÉE  
Tél. 02 40 56 12 18 - Fax 02 40 56 14 33  
Courriel : [accueil@bouee.fr](mailto:accueil@bouee.fr)  
Site : [www.bouee.fr](http://www.bouee.fr)

### Directeur de publication :

André LE BORGNE

### Rédaction :

Antony PEIGNET,  
Pierre DURAND,  
Odile SOUDAIS.

### Maquette : Antony PEIGNET

### Infographie - Impression : Kalydéa

Tirage : 500 exemplaires

Crédit photos : all-free-download

## Prochaine parution

Dépôt des articles et annonces, à la mairie ou par mail à [accueil@bouee.fr](mailto:accueil@bouee.fr) avant le 1<sup>er</sup> juin 2022  
Retrouvez tous les Bouée Infos sur notre site internet [www.bouee.fr](http://www.bouee.fr)

# Infos municipales

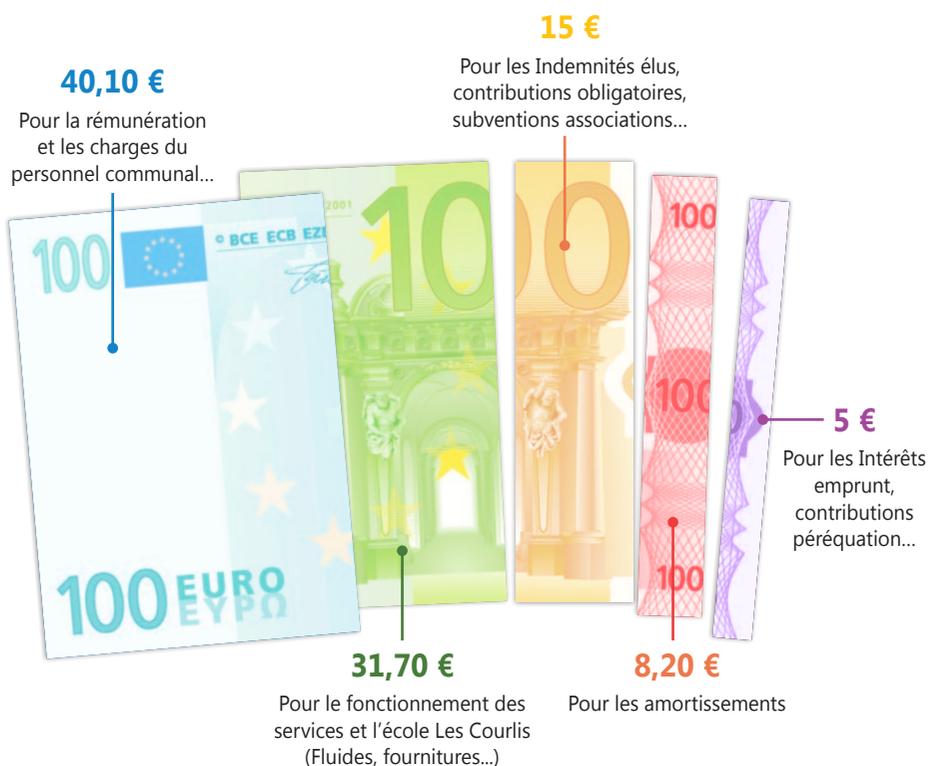
## Un budget communal en bonne santé !

Le Conseil Municipal examinait le 5 avril dernier le Compte Administratif de l'année 2021 qui présente une bonne santé financière de la Commune.

Au 31 décembre 2021, le budget communal affiche **629 126,60 €** d'excédent cumulé permettant d'aborder 2022 avec optimisme et confiance.

Ce résultat s'explique par l'encaissement du solde des subventions pour les travaux de l'école, d'autres aides. Une prudence a également été observée sur les dépenses communales.

### Pour 100 € dépensés en section de fonctionnement 2021...



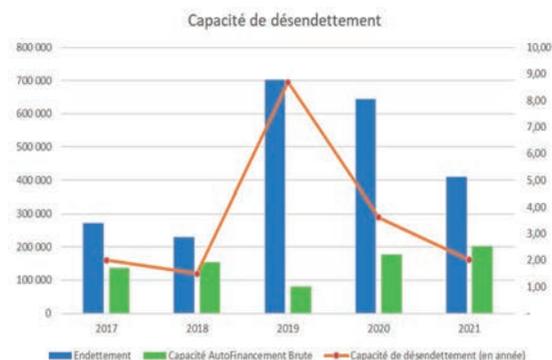
### La Commune investit pour améliorer le quotidien des bouésiens

L'équipe municipale a décidé d'investir pour améliorer le quotidien des bouésiennes et bouésiens en créant des toilettes publiques sur le parking de la mairie, sécuriser davantage les cheminements piétons sur la route du Syl et la route du Sillon, entretenir les voies communales ou encore renouvellement l'équipement des services municipaux (électroménager restaurant scolaire, outils et matériel services techniques).

### Un désendettement qui se poursuit...

Cette bonne santé financière a permis de rembourser par anticipation de quelques mois un prêt relais de 181 000 €.

La Commune a pu revenir presque à son niveau de désendettement (capacité de désendettement) à celui de 2018 avant l'emprunt contracté en 2019 pour les travaux d'agrandissement de l'école (2,02 années en 2021 contre 1,49 année en 2018).



## 2022, préparer l'avenir avec volontarisme et prudence...

### CONTEXTE ET MÉTHODOLOGIE

Le travail d'élaboration du budget 2022 a été coordonné par la commission municipale finances/budget. Elle s'est déroulée sur plusieurs réunions de décembre 2021 à mars 2022.

Ce budget 2022 se présente dans un contexte d'incertitude avec le contexte international et les échéances électorales en cours. La Collectivité va connaître un certain nombre d'augmentations de dépenses entre autres : *frais de personnel (augmentation du point d'indice, organisation des services...), coût de l'énergie (carburants, électricité...).*

Toutefois, côté recettes de fonctionnement un statut quo des dotations de l'Etat semble plutôt se profiler, voir même une légère progression.

Le budget communal est sain et permet d'aborder certaines dépenses obligatoires avec confiance (*mise en accessibilité des bâtiments municipaux - enveloppe maximum de 200 000 €*).

La Capacité d'Autofinancement (CAF) de la commune progresse.

Côté emprunts en cours, 1 emprunt va être clôturé sur 2022, 1 sur 2024 et 1 autre sur 2026.

### BUDGET VOLONTARISTE ET PRUDENT

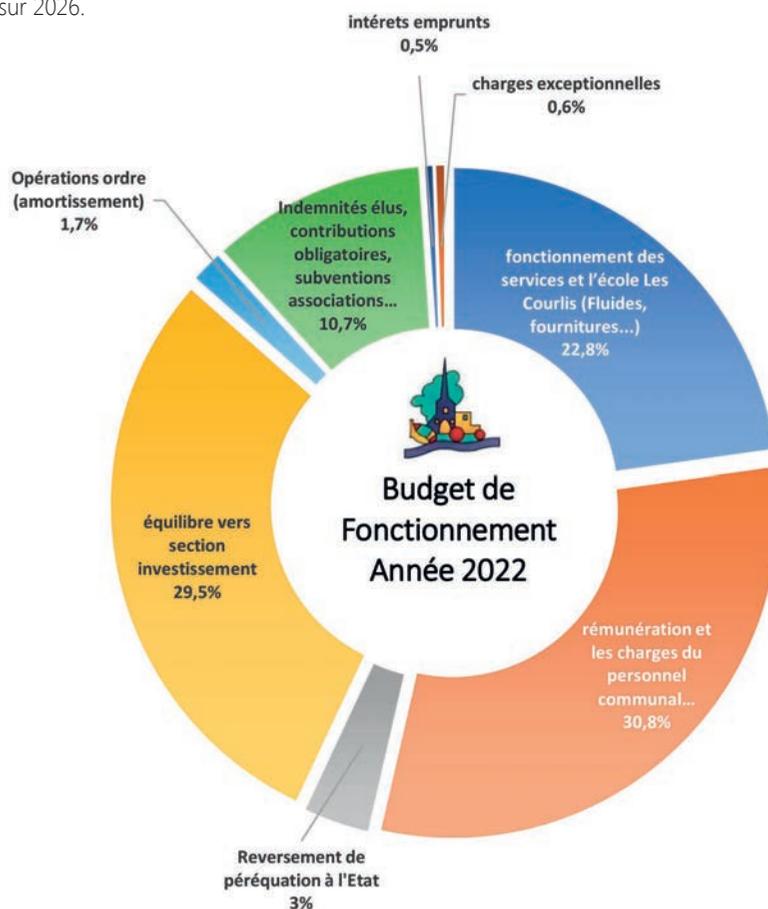
L'Exercice 2022 se veut volontariste et prudent.

Volontariste avec un budget d'investissement de **870 772 €** pour réaliser différentes opérations pour améliorer le fonctionnement des services, le quotidien des habitants et ainsi améliorer le cadre de vie et le service public rendu à la population, parmi elles :

- ✓ *Construction d'un nouveau centre technique municipal (440 000 € sur 2 ans - 314 000 € en 2022)*
- ✓ *Sécurisation et réhabilitation de l'église Notre Dame (600 000 € sur 4 ans - 55 200 € en 2022)*
- ✓ *Projet de réhabilitation de la Salle Polyvalente (1 000 000 € sur 4 ans - 17 600 € en 2022)*
- ✓ *Mise en accessibilité des bâtiments municipaux (200 000 €)*
- ✓ *Numérotation et dénomination des voies communales (22 897 €)*
- ✓ *PAVC - réfection voirie Voie Communale n°3 au lieu-dit les Filipières et la Boutonnais (55 000 €)*
- ✓ *Mise en accessibilité d'abribus (20 000 €)*

Les recettes d'Investissement prennent en compte une partie des subventions possibles seulement par prudence.

Côté Fonctionnement (**1 071 784 €**), le prévisionnel essaie d'anticiper les possibles hausses de coût de fonctionnement à attendre (frais de personnel, coût de l'énergie, entretien des bâtiments...). Les recettes prévisionnelles restent prudentes en tablant sur une stabilité de certaines recettes.



## Plan Pluriannuel 2022-2026

### CONTEXTE ET MÉTHODOLOGIE

Afin d'avoir une visibilité sur le mandat et d'anticiper les besoins de financement des projets structurants, il a été proposé aux élus et services municipaux, et coordonné par la commission finances / budget de recenser de tous les besoins en investissement sur les quatre années restantes du mandat.

En parallèle, un premier recensement des possibles financements estimatifs a été fait. Un travail de prospective financière a été demandé à la direction régionale des finances publiques. Celui-ci est en cours et attend le résultat des échéances électorales en cours pour avoir une meilleure visibilité quant aux directives données aux services de l'État notamment sur les dotations financières.

Le recensement du futur Plan Pluriannuel a été présenté lors de deux commissions communales finances/budget et permis de l'affiner. Le Conseil a établi une priorisation à partir des propositions de la commission. Les réflexions vont se poursuivre et s'affiner une fois le rapport de prospective présenté par la direction régionale des finances publiques.

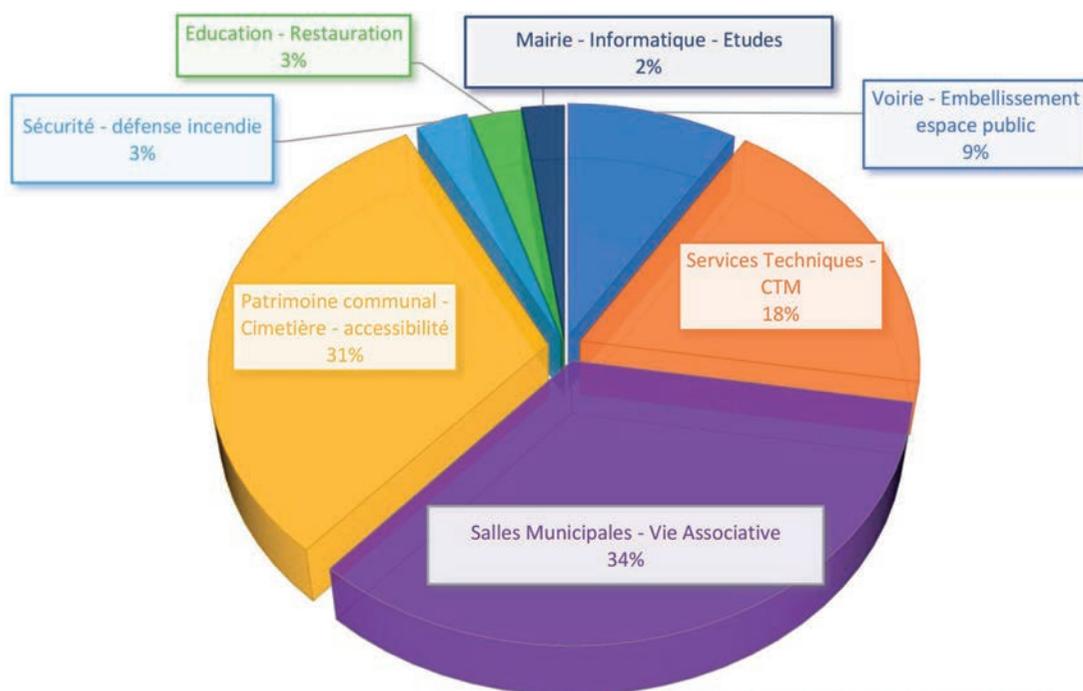
### PLAN PLURIANNUEL PAR PRIORITÉ

Recensement fait par les services et les élus, un prévisionnel de Plan Pluriannuel d'Investissement 2022-2026 a été présenté en commission finances-budget et présente un montant total de **2 961 472 € (870 772 € en 2022, 510 500 € en 2023, 686 600 € en 2024, 665 600 € en 2025 et 228 003 € en 2026)**.

3 groupes de priorisations ont été proposés par la Commission finances/Budget au Conseil :

- ✓ **Priorité 1** : à inscrire dans le Plan Pluriannuel
- ✓ **Priorité 2** : à inscrire si le contexte le permet (financement, budget...)
- ✓ **À statuer** : avis du Conseil sur la recevabilité en priorité 2

Le Conseil Municipal a décidé de positionner en priorité 1 une enveloppe pluriannuelle estimée de **2 852 972 €** sur 5 ans (2022 à 2026 inclus) et **108 500 €** en priorité 2 (à inscrire si le contexte le permet).



## Site de Rohars bientôt valorisé...

Le Conservatoire du littoral avec le soutien du Département et du Pôle Métropolitain Nantes - Saint-Nazaire a lancé un projet de mise en valeur du site de Rohars (ruines et le port)

Ainsi les ruines de Rohars vont être consolidées, un « sémaphore » donnant une vue imprenable sur l'Estuaire de la Loire va être créé sur le site et l'ensemble du site va connaître quelques aménagements (création d'un parking aménagé avec un emplacement PMR et de toilettes sèches publiques accessibles).

Plusieurs réunions de concertations avec la municipalité ont été organisées pour adapter le projet au contexte de la Commune. Les élus se sont mobilisés pour faire évoluer le projet de départ, rappeler les usages existants (notamment concernant la voirie) et que des habitants résident encore à proximité.

Des travaux devraient démarrer en principe à l'automne pour une mise en service prévu au printemps 2023. Nous vous donnerons plus d'infos sur un prochain bulletin municipal.

## Compte rendu de la séance du Conseil Municipal du jeudi 22 février 2022

### Le Conseil Municipal :

- **APPROUVE** le compte rendu du 11 février 2022 - voté à l'unanimité ;
- **DÉSIGNE** Mme SURGET en tant que secrétaire de séance - voté à l'unanimité ;
- **A PRIS ACTE** des Décisions du Maire prise en vertu des délégations confiées par délibération du 27 mai 2020 ;
- **ANNULE 1 REMPLACE la délibération prise le 11 janvier 2022 en autorisant** Monsieur le Maire ou son représentant dûment habilité, à engager, liquider ou mandater les dépenses d'investissement pour l'exercice 2022 (hors restes à réaliser) avant le vote du Budget 2022 dans la limite de 112 813,83 € - voté à l'unanimité ;
- **A VALIDÉ** les participations aux frais pédagogiques de l'école des Courlis pour l'année 2022- voté à l'unanimité ;
- **A VALIDÉ** les subventions accordées aux associations pour l'année 2022 pour un budget total de 4 925 € - voté à l'unanimité ;
- **A VALIDÉ** l'attribution d'une indemnité de gardiennage de l'église communale pour un montant de 255 € pour l'année 2022- voté à l'unanimité ;
- **A VALIDÉ** la mise en place d'un compte épargne temps à compter du 1er janvier 2022 - voté à l'unanimité ;
- **VALIDE** le projet d'avenant n°2 à la convention avec le CDG44 pour l'adhésion au service de médecine préventive - voté à l'unanimité ;
- **VALIDE** la modification du tableau des effectifs à compter du 1er mars 2022 - voté à l'unanimité ;

**AUTORISE** Monsieur le Maire à demander une étude complémentaire au SYDELA au sujet de l'autoconsommation collective de production photovoltaïque - voté à l'unanimité ;

## Compte rendu de la séance du Conseil Municipal du jeudi 5 avril 2022

### Le Conseil Municipal :

- **APPROUVE** le compte rendu du 22 février 2022 - voté à l'unanimité ;
- **DÉSIGNE** Mme SURGET en tant que secrétaire de séance - voté à l'unanimité ;
- **A PRIS ACTE** des Décisions du Maire prise en vertu des délégations confiées par délibération du 27 mai 2020 ;
- **APPROUVE** le Compte Administratif de l'Exercice 2021 - voté à l'unanimité (le Maire n'ayant pas pris part au vote) ;
- **A PRIS ACTE** du Compte de Gestion de l'Année 2021 présenté - voté à l'unanimité ;
- **VALIDE** l'affectation du résultat de l'exercice 2021 - voté à l'unanimité ;
- **DÉCIDE** d'attribuer une subvention de 150 € au Fonds de Solidarité Logement 2022 - voté à l'unanimité ;
- **DÉCIDE** d'attribuer 36 247,68 € de participation aux frais de fonctionnement à l'école privée Ste Thérèse - voté à l'unanimité ;
- **DÉCIDE** d'attribuer une subvention de 6 849 € au Centre Communal d'Action Sociale pour l'année 2022 - voté à l'unanimité ;
- **DÉCIDE** d'autoriser 2 programmes d'investissement pluriannuels - voté à l'unanimité :
  - Opération 2022-01 Construction d'un Centre Technique Municipal pour un montant maximum de 440 000 € (2022-2023)
  - Opération 2022-02 - Sécurisation et réhabilitation de l'Église Notre Dame pour un montant maximum de 600 000 € (2022-2026)
- **VOTE** le projet de Budget Primitif pour l'Exercice 2022 d'un montant total équilibré en dépenses et recettes d'investissement de 904 252 € et de 1 071 784 € en fonctionnement - voté à l'unanimité ;
- **VALIDE** le projet de convention avec la CCES au sujet du programme ACTEE Séquoia et autorise le Maire à signer tout document afférent à cette décision - voté à l'unanimité ;
- **VALIDE** l'opération de mise en accessibilité de l'arrêt de bus « Mairie », le devis proposé et **AUTORISE** le Maire à solliciter toutes les subventions possibles - voté à l'unanimité ;
- **VALIDE** Le Plan d'Aménagement de la Voirie Communale présentée pour 2022-2023 et **AUTORISE** le Maire à solliciter des subventions au titre des amendes de police - voté à l'unanimité ;
- **VALIDE** l'opération d'adressage et de numérotage des voies en cours et **AUTORISE** le Maire à solliciter des subventions pour financer l'opération - voté à l'unanimité ;

# Infos municipales

## Installation de Bancs publics

Les agents des services techniques de notre commune ont installé de nouveaux bancs publics ainsi que de nouvelles poubelles sur l'aire de jeu des enfants, ainsi que sur le bord du plateau sportif.



## L'association l'Atelier du temps en balade sur les bords de Loire

C'est une vingtaine de voitures anciennes qui sont passées dans notre commune, le dimanche 20 mars, départ de Couëron pour aller jusqu'à Lavau-sur-Loire.



## Retour des courses de vélos à Bouée

Le dimanche 20 mars, après 10 ans d'absence, l'association du comité des fêtes de Bouée son président Gérard SURGET et le Vélo-club de Savenay, présidé par William MILOUX, ont permis le retour, des courses cyclistes dans notre commune.

Trois épreuves étaient proposées à 10h, 12h et 14h30 sur un circuit de 4 km. Ce sont 230 coureurs, toutes catégories, qui ont participé.



## Différend sévère entre le curé et le maire (1824-1834)

### Deuxième partie

#### Le règlement des prairies

Alors que le maire, René Chevalier, semble avoir été le seul à encourir les foudres du curé, Jacques Joret de Longchamp, la responsabilité du premier n'est que très partielle. Le conseil municipal ne pouvait se réunir qu'avec l'accord du sous-préfet de l'arrondissement, voire du préfet du département. Lors de sa délibération du 13 août 1823, le conseil émit l'avis de s'adjoindre vingt propriétaires dans les prairies communes pour envisager un règlement. Ce n'est qu'avec l'accord des autorités supérieures que la réunion projetée eut lieu, le 16 octobre 1826 seulement. Les vingt propriétaires déclarèrent « *que les prairies de Rohard, Billac et d'Outre l'étier sont des propriétés particulières absolument étrangères à la police municipale et au régime administratif quant à la faculté d'en jouir et disposer* » ; ils estimèrent que le conseil municipal devait s'abstenir de tout règlement. Ils avaient consulté des hommes de loi car leur exposé est très argumenté. Ils déclarèrent enfin « *qu'ils s'entendront entr'eux pour déterminer le mode de jouissance qui leur convient au moyen duquel chacun jouira par lui-même ou par son fermier* ». Après leur départ, chacun des membres du conseil municipal donna son avis. Un seul soutint que le droit de pacage après la faux appartenait aussi à l'habitant non-propriétaire. Le règlement des prairies communes fut donc édicté par leurs propriétaires et non par la municipalité. René Chevalier, le maire, y était toutefois favorable. Il permettait d'empêcher que des étrangers à la commune y mettent du bétail sous la surveillance de riverains sans droit de propriétaire ou de fermier sur ces prairies. C'était effectivement enlever une ressource à des pauvres, ce que dénonça le curé. Mais elle reposait sur un abus ; un fils de René Chevalier, dans une lettre de 1834, exprime bien l'hostilité de la plupart des habitants de Bouée envers les étrangers qui les spoliaient en envoyant leur bétail : « *Sont ces usurpateurs qui se disent les bienfaiteurs des pauvres aux dépens des propriétaires de ces prairies.* »



Signature de René Chevalier avec le cachet de la mairie aux fleurs de lys.  
Source ; ADLA 2 O 19/9

#### La réaction du curé

Joret de Longchamp usa de tout son pouvoir spirituel pour punir le maire. Selon le fils Chevalier : « *M. le Curé refusa d'entendre mon père au tribunal de la pénitence, le fit à l'église devant beaucoup de personnes, disant qu'il ne l'entendrait pas même à la mort, ce qui se retrouve plus tard* ». Ce témoignage, que l'on pourrait supposer partial, est confirmé par le curé de Cordemais, Gilles Moyon, dans une lettre de 1834 à l'évêque : « *Je voudrais bien excuser M. le Curé dans cette affaire mais je suis forcé de reconnaître qu'il a agit avec trop de rigueur et a montré un espèce d'acharnement à tracasser son paroissien et toute sa famille. Ce n'étoit point Chevalier alors maire de Boué, qui avoit cherché noise a son curé, mais bien le curé qui chercha querelle a son maire au sujet d'une discussion qui eut lieu entre des propriétaires de prairies et les riverains de ces prairies pour le pacage des bestiaux. Les propriétaires dont le maire étoit du nombre, vouloient faire un règlement et diminuer le nombre de bestiaux qu'on mettroit paître. M. le Curé prétendoit que l'intérêt des pauvres étoit lésé par cette mesure, c'est pourquoi il fit beaucoup de reproches au maire qui ne manqua pas de riposter et de reprocher à son curé de se mêler de choses qui ne le regardoient point. Voilà, Monseigneur, l'origine de leur démêlé qui remonte au moins a une douzaine d'années. Chevalier, quelque temps après, auroit désiré se rapprocher de son curé ; il fit quelques démarches pour se réconcilier, ces démarches n'eurent aucun succès. Plus tard, Chevalier se présente au tribunal de la pénitence pour se confesser, M. le Curé le renvoie durement lui disant auprès du confessionnal, devant plusieurs personnes, qu'il ne le confesserait point et qu'il pouvoit chercher ailleurs un confesseur, ce qui humilia et indisposa beaucoup le maire contre lui. Ce fut après cette aventure que Chevalier vint me trouver, pour me faire part de son affaire, de son chagrin et me prier de me charger de lui pour la confession. Je le lui promis en lui faisant espérer que je tâcherois d'arranger cette affaire avec M. le Curé de Boué. Plusieurs années se sont écoulées sans pouvoir réussir à aucune réconciliation.* »

## La triste fin de René Chevalier

Il continua ses fonctions de maire jusqu'en 1830. C'est l'année de la révolution qui chassa le roi Charles X et permit l'accession au trône de Louis-Philippe. Quelque temps après, le 21 septembre, le conseil municipal de Bouée était réuni pour la prestation du serment de fidélité au roi des Français. Selon le procès-verbal « *Mr le maire a déclaré au conseil que vu son grand âge et ses infirmités il était dans l'intention de donner sa démission* ». René Chevalier, né en 1760, avait alors 70 ans. Le prétexte qu'il invoque est donc acceptable. Il est possible aussi qu'il n'ait pas voulu déplaire à son propriétaire, le marquis de Monti de la Cour-de-Bouée, légitimiste, c'est-à-dire attaché aux Bourbon contraints à l'exil.

L'hostilité de son curé lui était aussi tout à fait pénible. Selon le curé de Cordemais : « *A la fin le chagrin s'est emparé de Chevalier et lui a tellement affecté le physique et le moral qu'il est tombé dans un espèce de paralysie qui lui a fait perdre toutes ses facultés intellectuelles* ». Selon le fils Chevalier : « *En 1833, au mois de juin, mon père étant tout à fait alité, nous appelâmes Mr le Curé pour savoir s'il avait encore quelque chose contre lui, il y vint trois ou quatre fois* ».

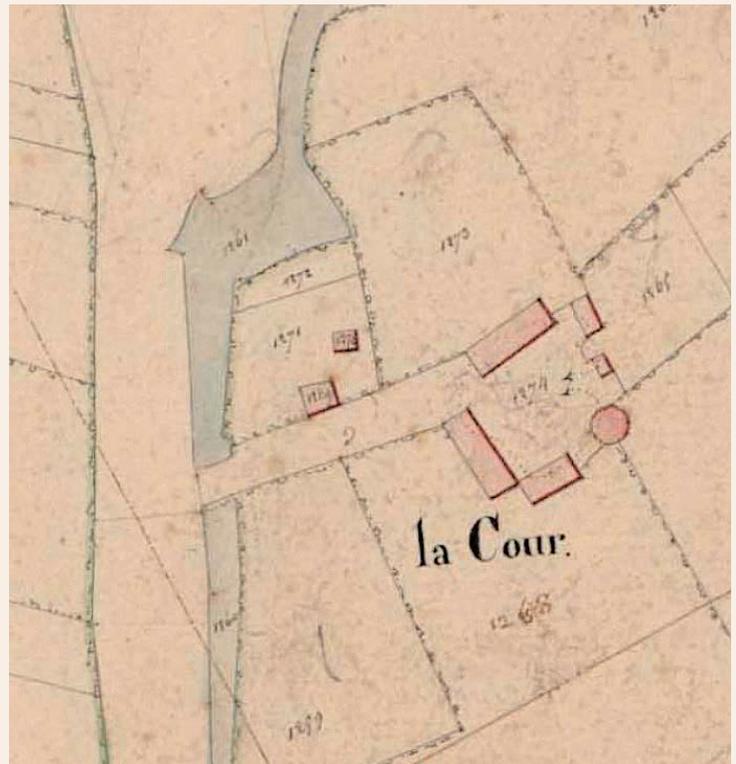
La déchéance de René Chevalier dura de longs mois. En janvier 1834, au mariage de sa fille, l'acte mentionne qu'il « *est incapable de manifester sa volonté* ». Il mourut le 12 novembre suivant. La famille fit appeler le curé la veille. « *Étant arrivé, il dit en la maison devant la famille seulement qu'il refusait son ministère, rappelant tout ce qu'il lui avait dit en 1827, qu'il avait ruiné les pauvres au sujet des prairies et nous disant faites-le enterrer à Cordemais, je ne lui ferai pas les prières. Étant ému de colère, il se retira disant une seconde fois je refuse mon ministère.* ». C'est le curé de Cordemais qui vint lui donner l'extrême-onction. Mais la famille crut qu'il n'avait pas la permission d'accorder l'indulgence plénière au mourant. Le fils tenta une dernière démarche auprès du curé, lequel rapporte cette dernière visite dans une lettre à l'évêque de décembre 1834 : « *Un ou deux jours avant sa mort, le fils du défunt est venu me trouver à la sacristie, me priant de venir lui donner les indulgences (...) Ma réponse fut : vous devez savoir mon cher enfant que votre père m'ayant refusé je ne dois pas y aller, mais à votre sollicitation je vais m'y rendre. Arrivé auprès du malade qui était sans connaissance et sans jugement, je me permis de dire que n'étant point mon pénitent, j'avais moins de droit d'accorder ce que monsieur de Cordemais avait cru ne pouvoir donner* ».

« *Le lendemain on le prévient de la mort, il a fait l'inhumation et les prières sans difficultés* », rapporte le fils Chevalier, qui ajoute : « *A voir la manière dont il se comporte, il est impossible de ne pas croire qu'il a des moments d'absence* ». Il est possible aussi que le curé ait craint de se discréditer auprès de la population, tant son comportement était peu évangélique.

## La fin du ministère de Joret de Longchamp

Peu de temps après la mort de son père, le fils Chevalier se rendit à Nantes pour rencontrer un vicaire épiscopal. Cette rencontre n'eut pas lieu, mais il fut présenté à l'évêque qui lui demanda d'envoyer un écrit à son vicaire. Nous avons cité de nombreux extraits de la lettre de Chevalier fils. Le curé de Bouée fut donc amené à tenter de se disculper auprès de l'évêque, mais il n'y parvint point, d'autant plus que le témoignage détaillé du curé de Cordemais lui était défavorable. Il fut sévèrement admonesté par l'évêque, même menacé d'être retiré de Bouée. En fait, il fut maintenu, mais en octobre 1837 il demanda son admission à l'abbaye de Solesmes qui avait été restaurée par Dom Guéranger. Cette demande ne dut pas être agréée, car Joret de Longchamp est resté curé de Bouée jusqu'à sa mort, le 17 mars 1845. Un vicaire lui avait été adjoint en mars 1842 (il avait alors plus de 80 ans).

Bernard David



La Cour de la Babinais, demeure de René Chevalier sur le plan cadastral de 1827  
Il s'agit d'un ancien manoir noble, doté d'une fuie (pigeonnier) et d'étangs.

# Enfance

## École Les Courlis



### Action lecture à l'école

Depuis le début de l'année tous les vendredis en fin de journée, les élèves et les adultes de l'école participent au temps « **chut on lit** ». Ce jeudi 10 mars vers 10 h, les élèves ont participé à un **temps national de lecture**.



### La classe de petite section

Jeudi 3 mars, les élèves de petite section ont pu aller au cinéma à Saint-Étienne-de-Montluc dans le cadre d'**École et Cinéma**. Nous avons vu 5 courts-métrages sur PAT et MAT. C'était amusant et impressionnant. Nous remercions l'Amicale qui finance les sorties au cinéma.

Depuis le retour des vacances scolaires, Mme JARRY, intervenante de **musique** intervient dans l'école auprès des élèves de maternelle puis auprès des élèves de CE2-CM1-CM2 à partir de mai.



### La classe de MS GS

Dans la classe des Moyennes et Grandes Sections, nous avons organisé des **après-midi jeux de société**. Des parents sont venus jouer avec les élèves. Grâce à la participation financière de l'OCCE, l'école a un abonnement à la ludothèque Interlude de Savenay pour emprunter des jeux.



### La classe de CP CE1

Les élèves de CP et CE1 sont tombés dans le piège du **poisson d'avril de leur maîtresse**, ils pensaient devoir apprendre à écrire de l'autre main !



Deuxième visite de la bibliothécaire et de la bénévole dans la classe pour un **moment partagé autour des contes**. Les enfants ont bien apprécié.

### La classe de CE2 CM1 CM2

Les élèves ont écrit sous une forme poétique leurs souvenirs. De ces souvenirs ils ont créé un univers sous forme de boîte. Ils se sont inspirés des œuvres de l'artiste Joseph CORNELL. **Leur travail sera exposé lors de la fête de l'école.**



## Inscriptions :

Les familles qui souhaitent inscrire leur enfant à la rentrée prochaine, sont invitées à joindre la directrice M<sup>me</sup> NICOLAS au 02 40 56 14 12

# Enfance

## École Sainte Thérèse

### Structure de jeux extérieure

Bientôt installée !

Les parents de l'école Sainte Thérèse de Bouée, sans oublier les grands-parents, étaient présents le vendredi 11 mars pour couler la dalle de béton sur laquelle seront fixés les jeux d'extérieur. Nous comptons en jours le temps qui nous sépare de l'installation !



### Et pendant ce temps...

Le tour du monde continue en classe !

Pour Les PS/MS/GS à la découverte de l'Australie, de sa faune et de l'art aborigène.



Les CM1/CM2 ont fait un détour par la Chine...

### Les autres apprentissages se poursuivent

Chiffre des dizaines ou nombre de dizaines ?

C'est une bonne question !!



### On organise le carnaval

Vendredi 25 mars 2022, l'école Sainte Thérèse a renoué avec la tradition de l'organisation d'un carnaval...comme un semblant de retour à des choses normales !



### Portes ouvertes

Une date importante à retenir  
le samedi 7 mai 2022  
nous renouvelerons une matinée  
portes ouvertes à l'école Sainte Thérèse.

**N'hésitez pas à venir nous rencontrer !**

## Périscolaire

### Journée exceptionnelle au centre de loisirs de Bouée

#### Hourra ! « JOURNÉE PYJAMA »

(Centre de loisirs de Bouée)

Toute la journée en pyjama, qui n'en rêve pas ? Journée sous le signe de la détente et de la convivialité autour d'un bon petit-déjeuner (Pain frais, biscotte, brioche, chocolat chaud, jus multivitaminé, fruits frais, confiture, pâte à tartiner) MIAM, MIAM on s'est régalé !



Les animateurs ont poursuivi avec de la musique et de la danse pour se réveiller tous ensemble dans la joie et la bonne humeur. L'après-midi a été rythmée par des petits jeux musicaux sous le soleil de Bouée.

Enfants et animateurs étaient ravis d'avoir participé à ce moment festif. Merci aux parents pour leur implication, car tous les enfants ont pu prendre du plaisir en respectant le dress code du jour. 😊

### Créations d'outils pédagogiques au centre de loisirs et périscolaire

#### BOITES AUX LETTRES

(Centre/périscolaire)

Toc, toc, le facteur est-il passé !

Par ici la magie ! Notre ancien sapin de Noël s'est transformé Tadamm ! en boîtes aux lettres pour les grands et en hôtel à doudous pour les maternelles 😊. Un geste pour notre planète.

Aujourd'hui, chaque enfant a sa boîte aux lettres personnelle, l'occasion pour chacun de recevoir un compliment, un conseil pour aider un camarade, une petite attention, des excuses, petits défis rigolos...



Les premiers mots furent de l'animateur, afin d'expliquer les règles de cet outil qui est basé uniquement sur la BIENVUEILLANCE.

#### HOTEL A DOUDOUS

(Mercredi)

Les maternelles ont maintenant leur hôtel à doudous. Nous vous présentons « Ding, Dong » Le gardien de notre hôtel à doudous. Le mercredi, lors du rassemblement les enfants sont invités à déposer doudou dans sa chambre en attendant le moment de la sieste ou bien prendre du réconfort dans la journée, cela évite de le perdre dans tout le centre. Suit, un moment d'échange convivial où chacun peut s'exprimer, présenter son doudou, raconter une histoire, s'excuser auprès d'un camarade, regarder la météo du jour...

Nous vous présentons  
Ding-Dong  
Le gardien de notre hôtel à  
doudous



### Nos aventures avec Casse-noisettes se poursuivent

Sur le précédent Info Bouée, nous vous avons parlé d'une belle maxime

« Ne fais pas à autrui, ce que tu n'aimerais pas que l'on te fasse ».

L'occasion d'échanger avec et entre enfants sur ce qu'est : Le respect, la tolérance, la différence et ainsi mieux comprendre ses propres émotions mais également celles des autres. Les enfants ont créé une jolie fresque à bulles représentant les émotions de chacun. Celle-ci sera

affichée à l'entrée du bâtiment enfance.

À suivie, la Journée Internationale de la Poésie ou quelques enfants ont osé prendre le micro pour nous lire quelques poèmes sur le respect.

### Pâques en fête

Chaque année, nos cerisiers en fleurs nous rappellent la venue du printemps 😊. Dans la cour, il neige de belles fleurs blanches qui font le bonheur des enfants en entamant une bataille de pétales. Progressivement les fleurs éphémères sont remplacées par de jolis décors de pâques fabriqués par les enfants du périscolaire.



ATTENTION c'est parti pour la chasse aux énigmes dans Bouée !

Pour organiser cette chasse aux énigmes et ainsi voir pétiller les yeux des enfants, il nous fallait trouver dans notre commune, un joli coin de verdure pour rendre ce moment plus captivant, plus attrayant.

Le bois Giraud un terrain de jeu idéal pour les enfants qui regorge de petits coins mystérieux toute en assurant la sécurité des enfants. Ils ont pu profiter pleinement de ce moment en prenant tout simplement du plaisir dans la verdure, découvrir les personnes qui interviennent sur la commune et développer la coopération, l'esprit d'équipe et d'analyse.

Quelques exemples d'énigmes :

Je t'invite ma rattrapée  
régulièrement à partir  
du mois de mars.

Rappelons-toi de  
responsabilité de la mairie  
pour trouver l'indice.

Au pied du grand  
arbre, c'est là que  
que tu vas être !

UN GRAND MERCI ! à l'association du lotissement du Bois Giraud, qui nous a aimablement prêté l'espace le temps d'un après-midi. Nous espérons de nouveau profiter de ce bel espace pour de nouvelles aventures avec les enfants de Bouée. 😊

# Culture

## Bibliothèque

Toute l'année la bibliothèque est ouverte au public :

- mardi de 16h à 18h,
- mercredi de 15h à 18h,
- vendredi de 16h à 18h
- samedi de 10h30 à 12h30.

Une équipe de bénévoles accompagnée d'une bibliothécaire professionnelle est là pour vous accueillir et vous conseiller.

Avec votre carte gratuite, vous pouvez emprunter pour 3 semaines :

- 8 imprimés (livres ou revues)
- 2 DVD
- 2 CD

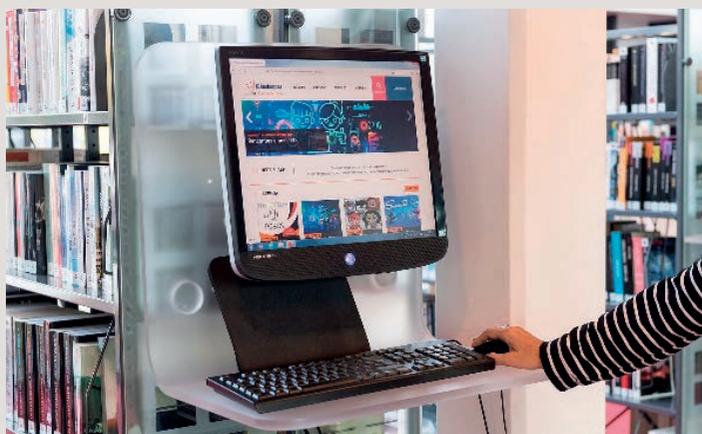
La bibliothèque est gratuite pour tous !

## La bibliothèque en ligne

Depuis décembre 2020, vous avez accès au catalogue des 11 bibliothèques/médiathèques de la Communauté de Communes. Vous pouvez réserver et emprunter des documents depuis le site internet <http://mediatheques.estuaire-sillon.fr>, et les récupérer dans la bibliothèque de votre choix grâce à la navette interne, quel que soit leur site d'origine.

Vous pouvez aussi partager vos coups de cœur sur ce site internet. Ainsi les autres lecteurs pourront suivre vos recommandations !

La bibliothèque départementale met aussi à votre disposition des services numériques gratuits. Pour y accéder, vous avez simplement besoin d'une carte à retirer dans votre bibliothèque. Cette carte vous donne accès à une offre de VOD, revue et journaux, formation à distance...



## Collections temporaires

La bibliothèque départementale nous prête des livres : nous avons la série complète de livres de Georges R. R. Martin « Le Trône de Fer » depuis le 18 septembre 2021. Découvrez les romans de fantasy à l'origine de la série « Game of Thrones ».

## Animations

Nous vous proposons régulièrement des animations.

## Prix Au fil des pages

Les médiathèques Estuaire et Sillon organisent le prix littéraire Au Fil des Pages. Vous avez 16 ans et plus : découvrez notre sélection de six romans récents et classez-les par ordre de préférence. À travers ce prix, nous souhaitons vous faire découvrir nos romans « coup de cœur ».

**Du 17 septembre 2021 au 24 juin 2022**

Venez découvrir la sélection à la bibliothèque.

**Vendredi 13 mai 2022 : soirée de clôture à la médiathèque de Campbon**



## Bébés bouquineurs

Lecture d'albums proposée pour les tout-petits (0-3ans) accompagnés de leur assistante maternelle, parents, grands-parents...

**9h30**

*gratuit.*

*sur inscription.*

- **Mardi 3 mai**
- **Mardi 7 juin**



## Échangeons nos coups de cœur

NOUVEAUTÉ 2022

Venez échanger vos coups de cœur (ou de griffes) et partez avec de nouveaux livres à lire, films à regarder...

**Samedi 25 juin de 9h30 à 10h30**

*Gratuit, tout public.*

## Été 2022

**NOUVEAU : prêt vacances**

Du 14 juin au 3 septembre nous vous proposons un prêt vacances : le double de documents et le double de temps soit 16 imprimés, 4 DVD, 4 CD pour 6 semaines !

**Mercredis enjoués**

Venez jouer à la bibliothèque : pendant la permanence, des jeux de société seront à votre disposition pour y jouer en famille, entre amis...

**Pochettes-surprises**

Cet été, nous vous proposerons d'emprunter 1 pochette avec plusieurs livres (qui compte comme 1 prêt) et de découvrir chez vous notre sélection.

## Rejoignez-nous !

Vous aimez les livres, les films, la musique ou souhaitez juste échanger avec le public, venez rejoindre l'équipe de bénévoles. Grâce aux bénévoles, la bibliothèque de Bouée vous accueille tous les vendredis.

Suivez-nous sur facebook @EstuaireetSillon : retrouvez toute l'actualité des Médiathèques en Estuaire et Sillon et échangez ou découvrez tous les vendredis, les coups de cœur des bibliothécaires : [#vendredilecture](https://twitter.com/vendredilecture)

## Les Amis de la chapelle Sainte-Anne de Rohars

### Journées du petit patrimoine de pays

Samedi 25 et dimanche 26 juin 2022

**Être et renaître** : Retour sur la renaissance de la chapelle Sainte-Anne de Rohars.

En photos et vidéos découvrez sa reconstruction et ses 10 années d'activités culturelles de 2011 à 2021.



#### L'ANCIENNE CLOCHE DE LA CHAPELLE SAINTE ANNE DE ROHARS SERA EXPOSÉE DANS LA CHAPELLE DURANT CE WEEK-END ; UN PATRIMOINE EXCEPTIONNEL DE 1667.

Dans le clocher de l'église Notre-Dame de Bouée se trouve une petite cloche, dite « du baptême ». Sur la cloche il est mentionné qu'elle a été fondue par Jean ROBERT prieur de Sainte Anne de Rohars.

#### Caractéristiques et Inscriptions gravées sur la cloche de Rohars

(audit Cédric Picot- Ets Macé 2006)

Note : DO ou SI (non précisé)

Diamètre : 350 mm

Poids estimé : 30 Kg

Épaisseur estimée : 25 mm

Cette cloche est classée

Date protection : 1909/10/22 : classé au titre objet historique

Statut juridique : propriété de la commune

Type d'étude : liste objets classés MH

Copyright : © Direction d patrimoine, 1992

Référence : PM44000064

MESSIRE IEAN (jean) ROBERT PRIEUR DE SAINCTE ANNE DE ROHARD(1) MA FAICT FONDRE 1 6 6 7 M I NIGT.  
<sup>(1)</sup> Le D est inversé sur l'inscription

Dans la base Palissy du ministère de la Culture à la rubrique "objets" la cloche de Bouée dite "du baptême" est classée depuis 1909 et avait déjà été identifiée à l'époque comme étant l'ancienne cloche de la chapelle Sainte-Anne de Rohars.

**Il s'agit de l'ancienne cloche de la chapelle Sainte Anne.** Plusieurs éléments permettent de le savoir en plus de l'identité du prieur de Rohars qui l'a fait fondre.

**1 - La cloche elle-même**, le fait qu'elle ne fut pas détruite en 1793 par les révolutionnaires comme celle qui était présente dans l'église et qui, fondue en 1793, fut remplacée en 1807. La cloche de Rohars, disponible car bien privé, avait, en attendant, dépanné la paroisse après la reprise du culte. Sa taille modeste montre qu'il s'agit d'une cloche de chapelle.

**2 - Le pignon d'entrée de la chapelle** dont l'épaisseur importante s'explique pour les spécialistes, architecte et maçon, par le besoin de supporter autrefois un petit clocheton.

**3 - Les actes établis au moment des changements de prieurs** et qui parlent d'une cloche

que l'on fait sonner pour convoquer la population et ceci depuis 1668 c'est-à-dire juste après la fonte de la cloche par le prieur Jean ROBERT.

**En 1622**, lors de la prise de possession du prieuré au nom de Claude ROBERT la chapelle Sainte-Anne ne possède pas de cloche, l'acte le précise.

**En 1668**, Nicolas GUYET prend possession du prieuré. Il est écrit dans l'acte d'insinuation qu'il a : *"baisé ledit autel, célébré la sainte messe, sonné la cloche."*

**En 1679**, on lit même que l'on a : "sonné la cloche pour convoquer le peuple"

Les prises de possession comportent toujours divers actes symboliques, qui sont rapportés en détail ou dont l'impossibilité est signalée. Sonner la cloche est un de ces actes symboliques. En 1622 ce n'est pas possible, à partir de 1668 une cloche est bien présente.

**Le 22 octobre 1909 cette cloche a été répertoriée et classée comme objet historique.**

Mais les habitants de Bouée ont peu à peu oublié l'origine de cette cloche. L'audit de 2006 nous a permis de retrouver les informations que les paroissiens de 1909 connaissaient bien. En accord avec la municipalité, la cloche devrait être, par la suite, exposée dans l'église Notre-Dame de Bouée. Il n'est évidemment pas question de la réinstaller à Rohars.



2004



2020



### Concert du duo ODELIA

Dimanche 17 juillet 2022 - 17h00

Guitares romantiques

17h00 Chapelle de Rohars

Entrée 5 €.

## Comité des Fêtes

**VIDE-GRENIERS - BOUÉE**  
**DIMANCHE 15 mai 2022**  
27<sup>e</sup> FOIRE à la BROCANTE  
Le comité des fêtes de Bouée  
vous invite à y participer

### Règlement

Le coût de l'emplacement est de 12 € pour 4 m linéaires sur réservation. Il est sans véhicule (accès autorisé pour l'installation et le départ) sauf accord préalable.

L'installation sur le terrain se fait à partir de 7h00, les emplacements sont numérotés et réservés.

Votre emplacement est réservé jusqu'à 9h00.

**Si vous êtes intéressé**, merci de renvoyer le bulletin de participation ci-dessous accompagné du règlement à l'ordre du comité des fêtes de Bouée.

2, route du Syl 44260 - BOUÉE

Renseignements 07 88 55 87 84

En cas d'annulation du vide-greniers votre chèque ne sera pas encaissé



(1) L'activité de l'exposant non professionnel doit correspondre à une « Vente au déballage d'objets et mobiliers usagés » selon les règlements en vigueur.

**BOUÉE** 9h00  
19h00  
**DIMANCHE 15 MAI 2022**  
**VIDE-GRENIERS**  
**27ème Foire à la Brocante**  
**BAR - GRILLADES**  
**07 88 55 87 84**  
Comité des fêtes de Bouée  
cdf.bouee@orange.fr http://cdfbouee.com

COUPON A DÉCOUPER ET RENVOYER AVEC VOTRE RÈGLEMENT à l'adresse suivante :  
Comité des fêtes de Bouée - 2, route du Syl 44260 - BOUÉE

### VIDE-GRENIERS - Bouée - 2022

Nom ..... Prénom .....

Adresse .....

VILLE ..... Code postal ..... Téléphone .....

Courriel .....@.....

**PARTICULIER** - N° PIÈCE D'IDENTITÉ (préciser PC, CI ou passeport) ..... (N°obligatoire)

Délivrée le ..... à ..... par .....

**BROCANTEUR** - N° SIRET .....

Nombre d'emplacements extérieurs (4 m) ..... x 12 € = ..... €

DATE .....

SIGNATURE

Le brocanteur reconnaît approuver le règlement

# Infos pratiques

## Mission locale

### Le Contrat d'Engagement Jeune, tous mobilisés !

Le Contrat d'Engagement Jeune s'inscrit dans la continuité du plan "1 jeune, 1 solution" mise en place en juillet 2020, une mobilisation en faveur de l'emploi des jeunes qui a permis à près de 4 millions d'entre eux de trouver une solution : un emploi, une formation ou un parcours d'insertion.

### Le Contrat d'Engagement Jeune, qu'est-ce que c'est ?

À partir du 1<sup>er</sup> mars 2022, un parcours entièrement personnalisé qui peut durer de 6 à 12 mois en fonction du jeune, pour l'aider à définir son projet professionnel et à trouver un emploi.

En signant le Contrat d'Engagement Jeune, le jeune bénéficie :

- d'un accompagnement par un conseiller dédié qui le suit tout au long de son parcours et jusqu'à ce qu'il trouve un emploi ;
- d'un programme intensif de 15 à 20 heures par semaine composé de différents types d'activités ;
- d'une allocation pouvant aller jusqu'à 500 € par mois sous conditions.

### C'est pour qui ?

Le Contrat d'Engagement Jeune s'adresse à des jeunes :

- entre 16 et 25 ans (moins de 30 ans pour les jeunes en situation de handicap) ;
- sans emploi durable (CDI ou CDD longue durée), ni formation ;
- sans projet professionnel défini ;
- pouvant faire face à des difficultés matérielles et financières ;
- prêts à s'engager à suivre le programme.

La Mission Locale, 4 lieux d'accueil

Un numéro unique : **02 40 01 55 84**

[contact@ml-sillon.org](mailto:contact@ml-sillon.org)

Facebook : [missionlocaleruraledusillon](https://www.facebook.com/missionlocaleruraledusillon)

Pour en savoir plus : <https://www.ml-sillon.org/>



# Infos pratiques

## Un commerce de proximité à Bouée

### Le Relais de Bouée

À Bouée, on dispose d'un commerce de proximité qui rassemble de très nombreux services pour rendre le plus possible la vie de la population facile. Annie en est la gérante depuis de nombreuses années sept jours sur sept. Elle vient encore d'ajouter une nouvelle possibilité à sa palette déjà bien garnie, tout en élargissant ses horaires d'ouverture, toujours avec le même souci.

« On fait déjà épicerie de dépannage avec produits locaux, bar tabac presse journaux, jeux FDJ, on commercialise des bières locales (Saint-Nazaire et Vigneux) mais aussi les glaces de La Chapelle-Launay. On assure la livraison de plats cuisinés de Savenay, le dimanche on a des huîtres de Vendée », explique Annie.

Les clients peuvent aussi régler leurs factures destinées au trésor public, ordures ménagères, cantine scolaire, (tout paiement de proximité) puisqu'il n'y a plus de trésorerie à Savenay. Et depuis le 12 janvier, le PMU vient compléter l'offre.



*Le Relais de Bouée*  
BAR/TABAC - PRESSE - EPICERIE - LOTO/FDJ



LA POSTE RELAIS



COURRIER



COLIS



BEAUX TIMBRES

**NOUVEAU** : Prévu pour le mois de juin : RELAIS POSTE  
Un service supplémentaire retrait et dépôt de lettres et colis, affranchissements, vente de prêt à poster et lettre suivie.

## Fête de la musique

**VENDREDI 24 JUIN 2022 à partir de 19h30**  
**sur la place de l'église de Bouée**

Avec des groupes de musiques locaux.

Organisation le Relais de Bouée.

Restauration possible sur place, frites, saucisses, sandwiches... / Bar

**Le Relais de Bouée - 02 40 05 35 58**

